

A2D
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
AU CAPITAL DE 75 000 €
SIEGE SOCIAL : 29 RUE DES FOURNELS 34400 LUNEL

RCS 840 308 795

DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 23 JUILLET 2024

La société AGS
SARL au capital de 48.000 euros
Ayant son siège social 355 BOULEVARD SAINTE CLAIRE - 34400 LUNEL
Immatriculée au RCS de MONTPELLIER sous le numéro 813 717 303
Représentée par son Gérant et associé unique Monsieur Stéphane DESBROSSE

A pris les décisions suivantes :

ORDRE DU JOUR

- Prise d'acte des cessions de parts sociales du 23.07.2024
- Modification de l'article 9 des statuts
- Pouvoir pour ls formalités

PREMIÈRE DECISION

L'associée unique, par suite des cessions de parts sociales du 23.07.2024, constate que la société devient à associé unique à effet de ce jour et décide de modifier l'article 9 des statuts comme suit :

« Article 9 - Capital social

Le capital social est fixé à la somme de SOIXANTE QUINZE MILLE (75.000) euros.

Il est divisé en SEPT MILLE CINQ CENTS (7.500) parts sociales de 10 euros chacune numérotées de 1 à 7500 et attribuées en totalité à la société AGS.

Total égal au nombre de parts composant le capital social : 7500 parts ».

DEUXIEME DECISION

L'associée unique donne tout pouvoir à Me Isabelle MOLINIER ou tout mandataire de son choix pour effectuer les formalités en conséquence des décisions qui précèdent.

Le représentant de l'associée unique

Signé par :

D4334524D6C04CC...